

**Commune de SAINT GUYOMARD**

2021 - 03 - 007

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020**

Le Conseil Municipal de SAINT GUYOMARD  
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020  
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SECTION D' INVESTISSEMENT CA 2020 (-1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020 - Dépenses - Recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-212 159,39 €		88 274,29 €	20 000,00 €	-20 000,00 €	-143 885,10 €
FONCT	193 238,16 €	193 238,16 €	218 354,69 €			<b>218 354,69 €</b>

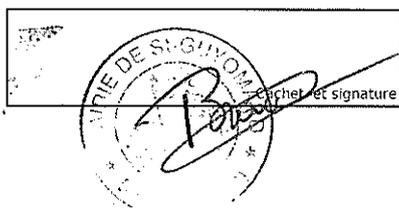
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>	218 354,69 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	218 354,69 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	218 354,69 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)	

Fait à SAINT GUYOMARD  
 Le 16/03/2021

Délibéré par le Conseil municipal  
 Le 16/03/2021



Nombre de membres en exercice : 15  
 Présents : 15  
 Suffrages exprimés : 15  
 Abs : - Pour : 15 Contre : -

Date de la convocation : 10 mars 2021

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le